

Game and Wildlife Science, Vol. 21 (3) 2004, p. 313-326  
ISSN 1622-7662

## LA GESTION PARTICIPATIVE DE LA FAUNE SAUVAGE AU BURKINA FASO : LES EXPÉRIENCES DU RANCH DE NAZINGA ET DU PARC DU W

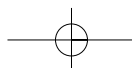
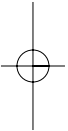
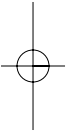
C. VERMEULEN

Laboratoire de Foresterie Tropicale et Subtropicale, Unité de  
Gestion des Ressources Forestières et Milieux Naturels, Faculté  
Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, Passage  
des Déportés, 5030 Gembloux, Belgique.  
E-mail : vermeulen.c@fsagx.ac.be

**MOTS-CLÉS** : Faune sauvage, conservation de la faune sauvage, gestion participative de la faune sauvage, petite chasse, communauté rurale, développement rural, Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC), Ranch de Nazinga, Parc du W, Burkina Faso.

### RÉSUMÉ

*Le Burkina Faso reste le seul pays d'Afrique occidentale à posséder une législation où, au moins légalement, la gestion cynégétique de la faune sauvage par les populations locales est devenue une réalité. Les textes de loi prévoient en effet la possibilité pour les populations de délimiter sur leurs terroirs des zones dévolues à la chasse commerciale, d'y faire venir des chasseurs et de rétrocéder à l'État la part des recettes qui lui est due. La loi prévoit également la constitution de Comités Villageois de Gestion de la Faune (CVGF), structures rattachées aux Comités Villageois de Gestion de Terroir (CVGT) et reconnues dans le processus de décentralisation en cours. L'opportunité de construire une conservation de la faune sauvage servant directement le développement local existe donc. Dans la pratique, il reste encore beaucoup d'étapes à franchir avant que des Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC) réellement autonomes et indépendantes financièrement ne prennent corps. Les résistances au niveau institutionnel et privé ne manquent pas, et seule la démonstration de la capacité des populations locales à relever ce défi pourra faire évoluer les mentalités. Les premières ZOVIC ont été mises en place à partir de 2000 dans les périphéries du Ranch de Nazinga (1 276 ha de ZOVIC) et du Parc du W (1 790 ha de ZOVIC). Ces expériences ont été la source de riches enseignements dans des contextes particuliers de tensions foncières, liés soit à une importante immigration humaine dans le cas de la ZOVIC du Ranch de Nazinga, soit à une course au coton dans celui des ZOVIC du Parc du W. Elles ont montré que la gestion cynégétique villageoise nécessitait des besoins de formation importants et qu'elle devait faire face aux classiques enjeux techniques (préservation de l'habitat, gestion de la faune, quotas d'abattage dont l'application reste parfois aléatoire en raison de la petite taille des zones délimitées, etc.). Les ZOVIC ont aussi soulevé le problème du rapport de la communauté rurale à l'espace et au foncier, celui du fonctionnement des structures locales de gestion et de leur fusion avec le système politique coutumier local, et celui de la réelle volonté de l'univers administratif et privé de la chasse à partager la rente cynégétique*



## 314 Gestion participative de la faune sauvage au Burkina Faso

*avec les populations locales. La gestion cynégétique villageoise doit donc être comprise comme un exercice de démocratie directe et comme la voie vers la gestion globale des terroirs villageois. Au-delà de l'aspect technique lié à la faune et à sa gestion durable, la réussite de ces expériences devrait également annoncer la pratique d'une chasse plus sociale et plus équitable, où les populations locales participeraient davantage au partage du flux financier.*

## I. INTRODUCTION : UNE NOUVELLE LOI, UNE NOUVELLE DONNE

Le Burkina Faso reste le seul pays d'Afrique occidentale à posséder une législation où, au moins dans les termes, la gestion cynégétique de la faune par les populations locales est devenue une réalité. Les textes de loi prévoient en effet la possibilité pour les populations de délimiter sur leurs terroirs des zones dévolues à la chasse commerciale, d'y faire venir des touristes chasseurs et de rétrocéder à l'État la part des recettes qui lui est due. La loi prévoit également la constitution de Comités Villageois de Gestion de la Faune (CVGF), structures rattachées aux Comités Villageois de Gestion de Terroir (CVGT) et reconnues dans le processus de décentralisation en cours.

Sous des dehors anodins, cette loi présente des avancées remarquables. D'abord elle entérine l'idée d'une conservation de la faune sauvage en dehors des espaces protégés, dans une optique de gestion cynégétique. Ensuite elle concerne les terroirs villageois, à savoir tout espace non classé. Mais elle porte l'originalité plus loin, puisque la communauté villageoise devient le gestionnaire de l'activité cynégétique et son premier opérateur. En outre, elle n'a pas de caractère contraignant. Chaque communauté reste libre de juger de l'opportunité et de l'intérêt que représente cette donne nouvelle dans la gestion de son patrimoine. La loi annonce également, pour le cas spécifique de la gestion des milieux naturels, la décentralisation administrative générale en cours. Enfin, elle affirme de façon claire que la gestion de la faune peut contribuer au développement local des communautés.

La présente communication s'attache à décrire les premiers résultats des expériences menées depuis 2000 au Burkina Faso dans la traduction sur le terrain de ces opportunités légales. Il s'agit en particulier des Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétiques (ZOVIC) en périphérie du Ranch de Nazinga (de 2000 à 2002) et du Parc du W (de 2002 à 2004).

## II. DES PÉRIPHÉRIES EN PÉRIL : LE RANCH DE NAZINGA ET LE PARC DU W

Situés respectivement au centre et à l'est du Burkina Faso, le Ranch de Nazinga et le Parc du W présentent pour caractéristiques communes des périphéries menacées par les activités anthropiques. Tandis que le Ranch de Nazinga fait face à une immigration importante, principalement motivée par la recherche de terre (VERMEULEN et MOREAU, 2001; MICHAUX, 2002), le Parc du W affronte une dynamique cotonnière intense doublée d'un vaste

problème de transhumance internationale (KLEITZ, 2001). Dans les deux cas, l'anthropisation grandissante des milieux périphériques menace les aires protégées d'isolement biogéographique et questionne leur pérennité dans un système local de production matériel et de reproduction sociale en pleine mutation. Dans les deux contextes également, des tensions foncières se font jour entre les acteurs en présence. Au Ranch de Nazinga, l'enjeu semble plus d'ordre symbolique, entre des Kasséna détenteurs de la terre mais minoritaires confrontés aux migrants Mossi nombreux, dynamiques et opportunistes. Au Parc du W, les tensions foncières ont pour origine une saturation de l'espace par l'agriculture de rente des Gourmantchés, saturation repoussant les transhumants Peuhls à l'intérieur des aires protégées.

Il faut souligner d'emblée que le choix de ces sites socialement conflictuels pour tester les premières ZOVIC du Burkina Faso n'est peut-être pas idéal. Si le choix de la périphérie d'une aire protégée semble se justifier aisément en termes cynégétiques (le potentiel de réhabilitation de la grande faune y est certainement plus important), il entraîne dès l'abord le pari implicite que les ZOVIC vont non seulement renverser des pratiques locales prédatrices de l'environnement, mais également contribuer à une meilleure gestion du foncier. En plus d'affronter les difficultés techniques liées à la gestion de la faune et au caractère communautaire de l'approche, il faut en outre gérer une situation initiale peu favorable. Si ce choix a en définitive été posé par la présence de projets intégrés dynamiques (projet "Valorisation scientifique du Ranch de Nazinga" sur financement de la Région Wallonne de Belgique, et projet "Parc W-ECOPAS" sur financement de l'Union Européenne) cherchant à résoudre la difficile équation du développement durable et de la conservation, rappelons qu'une ZOVIC pourrait également être construite loin d'une aire protégée, dans des contextes peut-être moins riches sur le plan faunique, mais plus favorables sur le plan social et foncier.

### III. MISE EN PLACE DES ZOVIC

#### III.1. ASPIRATIONS ET CONTRAINTES

La donne légale et la réalité complexe du terrain se conjuguent pour former un ensemble de contraintes ; en définitive ce sont ces dernières qui détermineront le caractère novateur et pertinent de l'approche proposée. Néanmoins, la mise en place des ZOVIC au Ranch de Nazinga et au Parc du W reposait sur plusieurs aspirations théoriques qu'il importe de mentionner. Si ces dernières n'ont pu encore toutes être atteintes, elles sous-tendent cependant l'ensemble de la démarche. Elles peuvent également être considérées comme les objectifs poursuivis : contribuer à la gestion durable de la faune par les populations locales en périphérie des aires protégées, contribuer à la gestion globale des terroirs villageois, renforcer les capacités d'autogestion et d'autopromotion des communautés villageoises, restaurer la confiance des communautés villageoises, asseoir la gestion participative sur des accords écrits et équitables pour les parties, promouvoir une chasse sociale et équitable, et financer le développement local par la gestion de la faune.

Dans une démarche expérimentale, ni les contraintes légales, ni les aspirations théoriques ne prévalent sur les contraintes locales. Il n'existe pas de

## 316 Gestion participative de la faune sauvage au Burkina Faso

modèle de ZOVIC unique, et chaque situation constitue un cas particulier. Le canevas de base a donc été adapté à chaque réalité terrain.

Au Ranch de Nazinga, des Zones Villageoises de Chasse existaient déjà. Dans un contexte de besoin en terre moins aigu, les ZOVIC ont été réaffirmées comme des espaces mono-fonctionnels principalement affectés à la gestion cynégétique, où des activités annexes (cueillette, ramassage de bois) liées aux services qu'offre une brousse villageoise sont autorisées.

Au Parc du W, la situation plus complexe et la saturation foncière ont abouti à une proposition aux villageois plus nuancée : une Zone Villageoise de Chasse (ZOVIC) constituée du noyau des espaces de brousse, délimitée sur le terrain, accessible gratuitement aux éleveurs locaux, surveillée par le comité villageois élargi et plus représentatif et interdite aux agriculteurs ; et en bordure de la ZOVIC une Zone Rurale de la Chasse (ZRC) interdite aux pasteurs, locaux ou non, délimitée sur le terrain et où l'agriculture est autorisée et stabilisée.

Le modèle de ZOVIC a donc été spécifiquement adapté dans le cas du Parc du W. Les ZOVIC sont vues comme des espaces multifonctionnels, porte d'entrée et facteur d'intégration des initiatives foncières dans les terroirs concernés. L'intervention va dans le sens de la sécurisation et la délimitation des derniers espaces de brousse villageois. Un objectif annexe devient la sécurisation des pasteurs par la délimitation d'espaces de pâture, au prix d'une amorce de stabilisation de l'agriculture. Par ailleurs, l'agriculture de rente s'insère dans le système via les Zones Rurales de Chasse.

### III.2. COMITÉS VILLAGEOIS ET PARTENARIATS

La première étape dans la mise en place d'une ZOVIC est la constitution du Comité Villageois de Gestion de Faune (CVGF) du village. Nous ne détaillerons pas ici l'ensemble des processus qui président à l'établissement d'un comité reconnu pour sa légitimité et sa représentativité. Soulignons simplement la difficulté de concilier les structures du politique local avec le souci de représentation de tous les acteurs en présence. Dans le cas du Parc du W par exemple, l'idéologie communautariste et démocratique qui veut que l'ensemble des strates sociales soient représentés (jeunes et vieux, migrants et autochtones, agriculteurs et pasteurs, femmes et hommes) s'est souvent heurtée au pouvoir traditionnel centralisé, masculin et conservateur des détenteurs de la terre, au détriment des femmes, des allochtones et des pasteurs. Au Ranch de Nazinga, la famille Kasséna détenant les pouvoirs religieux et foncier dans le village de Sia monopolisait le pouvoir au sein du CVGF.

Une fois le comité établi, celui-ci doit être reconnu au niveau de l'administration territoriale en tant que groupement légal. Il peut ensuite ouvrir son compte en banque propre, garant de son indépendance financière par rapport aux autres opérateurs (guides de chasse privés et administration des Eaux et Forêts).

Ainsi, le village désirant gérer ses propres ressources naturelles doit s'inscrire à l'intérieur d'un processus administratif complexe et répondre à une structure (comité avec président, trésorier) imposée par des règlements extérieurs à son mode de fonctionnement interne. Son entrée dans ce monde administratif se double en outre d'une entrée dans le monde bancaire.

La seconde étape a consisté à établir des accords de partenariats entre les acteurs présents pour la gestion des ZOVIC. Cet accord est nécessaire parce que l'autonomie annoncée des ZOVIC reste toute relative. D'une part les populations locales dépendent toujours de l'administration pour l'établissement et le contrôle des quotas ; d'autre part le secteur privé est toujours requis pour trouver et acheminer la clientèle. Le potentiel de domination d'un acteur vis-à-vis d'un autre reste important. À Nazinga comme au Parc du W, il s'agissait d'abord de sécuriser des populations méfiantes dans leur relation avec l'administration. L'accord de partenariat consiste donc en un premier cadre formel de travail précisant les droits et devoirs des parties. Cet accord précise les objectifs poursuivis en commun et les actions à réaliser. Il décrit également la délicate question de la clé de répartition des recettes. Derrière cette première lecture, il faut donc comprendre également que le protocole d'accord est la première étape d'un processus visant à reconnaître les CVGF comme partenaire à base entière du processus de gestion de la faune.

### III.3. PROGRAMME DE FORMATION

La gestion cynégétique, *a fortiori* communautaire, ne fait pas partie du système de production des groupes ethniques en place. L'argument souvent avancé par les opérateurs privés selon lequel les villageois ne seraient pas «capables» de gérer la faune trouve d'abord son origine dans le manque de formation des villageois dans ce domaine, lacune en partie imputable au rôle de subalterne dans lequel ces derniers sont souvent maintenus dans le système de gestion traditionnel de la grande chasse. Certes, les capacités d'autoorganisation varient d'une communauté à l'autre et tous les essais ne seront pas probants. Mais il importe dans le cadre des projets de développement de construire la gestion cynégétique villageoise sur des bases solides. Si cet aspect avait été moins développé à Nazinga, la formation des CVGF dans les ZOVIC autour du W a constitué une des priorités du programme ECOPAS. **Le programme de formation** a notamment répondu à diverses exigences. Il **devait être adapté**, tant aux besoins, niveau et contraintes du monde rural qu'aux besoins du développement des ZOVIC. Il devait être **intégré** au programme ECOPAS, dans le sens que certaines formations pouvaient être utiles à d'autres publics (pisteurs, animateur, etc.). Le programme était également vu comme **local**, dans le sens qu'il a été fait appel le plus possible aux compétences présentes sur le terrain (ONG, projets en cours, forestiers en poste), lesquelles minimisent les coûts de déplacement et maximisent la connaissance préalable du terrain. Enfin, le programme était **pluriel**, dans le sens que les connaissances acquises puissent être valorisées par les villageois hors du cadre strict des CVGF.

Le programme de formation qui a été dispensé aux CVGF comportait les rubriques suivantes : alphabétisation fonctionnelle, voyage inter-villageois d'étude et d'échange d'expériences, gestion des organisations paysannes, reconnaissance de petits gibiers, petite comptabilité, contenu du Code Forestier, suivi écologique villageois, techniques d'accueil des touristes de chasse.

## IV. RÉSULTATS

### IV.1. SUIVI ÉCOLOGIQUE

La plupart des suivis écologiques se caractérisent par des techniques d'inventaires sophistiquées et onéreuses, un personnel de collecte qualifié, et des conditions de traitement informatiques des données. Toutes ces conditions en font *de facto* un monde inaccessible aux villageois. La participation de ces derniers se limite alors, quand elle existe, à leurs qualifications de « pisteurs ». Les villageois décryptent les traces sur le terrain mais ne comprennent pas l'ensemble du processus en cours. Cet état des choses conduit au désintérêt des acteurs locaux.

Partant de ce constat, nous postulons qu'un suivi écologique villageois intégré dans une démarche de réappropriation et de gestion de la faune doit répondre à plusieurs critères. Le suivi écologique doit être simple et adapté localement. Il s'adresse à des personnes possédant un niveau scolaire minimal (lecture et écriture) et doit être traduit en langue locale. Il doit également être immédiatement utile, en ce sens que son traitement doit être simple, accessible aux villageois, et fournir des données intéressantes à un niveau de gestion compréhensible au village (par exemple : "les pintades sont en diminution, il faut limiter la chasse"). Enfin, le suivi écologique doit intégrer toutes les catégories sociales. Si les jeunes lettrés seront favorisés par leur capacité à remplir des fiches, les vieux pisteurs seront valorisés dans leur aptitude à déchiffrer les traces en brousse. Les équipes mixtes favoriseront un apprentissage mutuel et garantiront le respect de la hiérarchie locale.

Un tel suivi écologique villageois hebdomadaire de la zone a été initié dans le village de Sia (périphérique au Ranch de Nazinga) dès février 2002. Basé sur un protocole simple, il consistait à faire parcourir la ZOVIC une fois par semaine par deux villageois formés à cet effet. Les informations recherchées portaient sur les observations directes d'animaux (espèce, classe d'âge, sexe), mais également sur les observations indirectes (crottes, traces, ainsi que les éventuelles traces de braconnage). Les résultats ont été présentés en nombres d'individus rencontrés par espèce, par kilomètre et par mois pour les oiseaux, et en nombres d'individus rencontrés par kilomètre et par mois, toutes espèces confondues, pour les mammifères.

Ainsi, pour trois mois de suivi sur l'un des parcours proche du village et exclusivement fréquenté par l'avifaune, l'indice kilométrique (nombre d'individus par kilomètre parcouru) a décru pour toutes les espèces de mars à mai (tableau I), ce qui correspond à l'avancement de la saison sèche (la zone de Sia ne comprend pas de points d'eau). Cet indice est élevé pour les pintades, *Numida meleagris* (4 à 20), les francolins, *Francoelinus bicalcaratus* (2 à 11) et surtout les tourterelles, toutes espèces confondues (7 à 30), et comparativement faible pour les pigeons verts, *Treron waalia*, les gangas, *Pterocles quadricinctus*, et les poules de roche, *Ptilopachus petrosus* (0 à 1,3).

Suite à ces observations, il a été conseillé de fermer temporairement la chasse au ganga, au pigeon vert et à la poule de roche dans la zone de Sia, espèces pourtant réputées communes dans la zone. Cet exemple montre comment un suivi régulier peut apporter des données faciles à intégrer dans des réflexes de gestion simplifiés. En outre, l'indice produit, exprimé en termes d'individus observables par kilomètre parcouru, correspond également au langage de la clientèle.

**TABLEAU I**  
**Indices kilométriques (nombres d'oiseaux observés par kilomètre parcouru) recueillis sur le parcours n° 2 de la Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC) de Sia (1 276 ha) en périphérie du Ranch de Nazinga au Burkina Faso en mars, avril et mai 2002.**

**TABLE I**  
**Kilometric index (numbers of observed birds per covered kilometre) collected on transect n° 2 in the Village Hunting Area (ZOVIC) of Sia (1,276 ha) in the periphery of the Nazinga Ranch, Burkina Faso, in March, April and May 2002.**

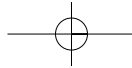
Espèce	Indice kilométrique (oiseaux par km) en		
	mars	avril	mai
Tourterelles (diverses espèces)	30,41	19,81	7,54
Pintade <i>Numida meleagris</i>	19,80	8,62	3,60
Francolin <i>Francolinus bicalcaratus</i>	11,13	3,12	2,27
Poule de roche <i>Ptilopachus petronus</i>	1,28	0,17	0,00
Ganga <i>Pterocles quadricinctus</i>	0,36	0,14	0,00
Pigeon vert <i>Treron waalia</i>	0,36	0,00	0,47

## IV.2. DÉLIMITATION DES ZOVIC

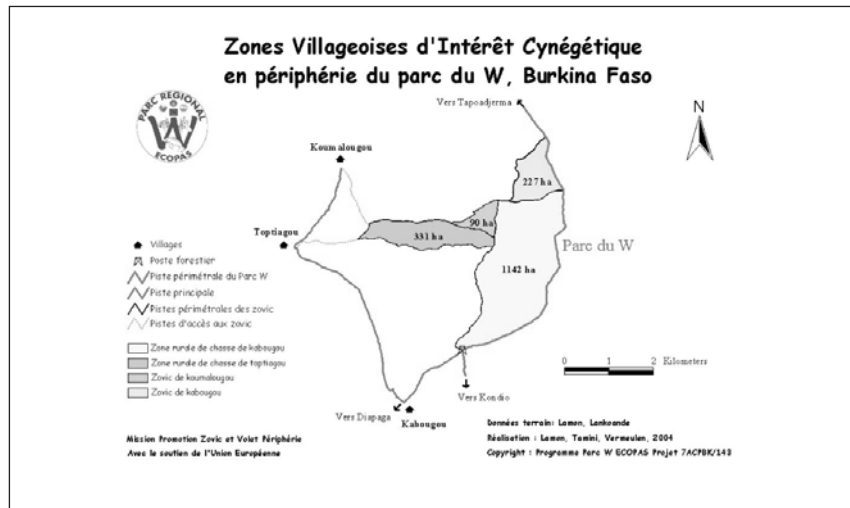
La délimitation des ZOVIC et des ZRC, confiée aux CVGF, représente l'une des actions pivot dans la démarche. Elle a contribué en effet fortement à asseoir la réalité des ZOVIC sur le terrain. Fruit d'un processus de négociation lent, interne à la communauté, il s'agit d'une étape encore en cours d'intériorisation pour certains ressortissants de villages toujours accrochés à l'idée d'un possible déguerpissement (particulièrement en périphérie du parc du W). Catalysant en outre les enjeux du politique local, elle réveille également d'anciens conflits fonciers latents. Par ailleurs, la délimitation oblige les acteurs agricoles à réviser leur stratégie d'expansion et peut provoquer des articulations foncières nouvelles. Mais, dans l'ensemble, elle s'est déroulée sans problèmes majeurs sur les deux sites.

Au Ranch de Nazinga, la Zone Villageoise de Chasse de Sia présente maintenant une superficie de 1 276 ha. En périphérie du Parc du W, 4 zones ont été délimitées (figure 1) : une ZOVIC à Kaabougou de 227 ha composée exclusivement de brousse, une Zone Rurale de Chasse à Kaabougou de 1 142 ha, dont plus de la moitié en culture, une Zone Rurale de Chasse à Toptiagou de 331 ha dont 10 % en culture (LAMON, 2004), et une ZOVIC à Koumalou de 90 ha de brousse. Soit un total de 1 790 ha délimités par les trois villages pour tenter l'expérience d'une gestion multifonctionnelle de l'espace intégrant des activités cynégétiques.

Comme nous pouvons le constater ces espaces sont relativement restreints, particulièrement dans le cas du Parc du W où l'accent a été mis sur une possible utilisation polyfonctionnelle de l'espace. Si la délimitation participative présente l'avantage du consensus villageois, elle est fortement guidée par les intérêts économiques locaux à court terme, à savoir la préoccupation de se ménager des terres pour l'exploitation cotonnière. Les superficies délimitées, réduites, sont constituées de zones arides et par conséquent relativement pauvres en faune. D'emblée, ces ZOVIC s'imposent



## 320 Gestion participative de la faune sauvage au Burkina Faso



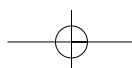
**Figure 1** : Localisation des Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC) et Zones Rurales de Chasse (ZRC) en périphérie du parc du W au Burkina Faso.  
**Figure 1** : Location of the Village Hunting Areas (ZOVIC) and Rural Hunting Areas (ZRC) in the periphery of the W Park, Burkina Faso.

donc comme des espaces où la conservation de la biodiversité (et donc la gestion cynégétique) est étroitement liée à la présence des aires protégées attenantes. En d'autres termes, leur gestion (y compris les quotas d'abattage) ne peut donc être envisagée isolément et doit être incluse dans le plan d'aménagement de l'aire protégée.

### IV.3. VALORISATION ÉCONOMIQUE ET DÉMARCHÉ INTÉGRÉE

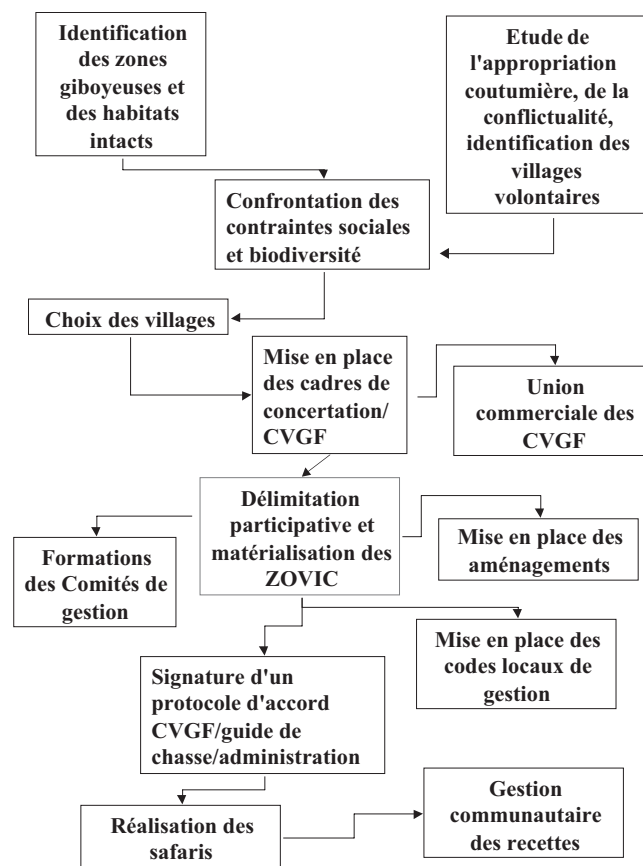
La taille restreinte des espaces en ZOVIC renvoie en outre à une autre problématique, celle de leur valorisation économique. Dans le cas du Ranch de Nazinga, celle-ci est assurée par l'activité cynégétique du ranch lui-même. Les ZOVIC sont vendues comme complément des grands safaris « buffle » pratiqués dans l'enceinte du Ranch.

Il n'en est absolument pas de même au Parc du W. Les ZOVIC de la périphérie du Parc ne constituent pas un produit en soi et doivent être « vendues » à l'intérieur d'un « paquet » plus large. L'insertion dans un réseau de petites zones de chasse est une formule intéressante, mais il faut garantir l'indépendance de chaque zone. Cette préoccupation a été résolue de deux manières. D'une part l'administration de tutelle a suscité la fédération des ZOVIC en une union provinciale, organe à même de constituer un produit commercial viable. D'autre part le caractère régional du Parc du W invite à la mise en place d'un produit « chasse équitable » à l'échelon des trois pays qui se partagent le Parc du W. Les ZOVIC du Burkina seraient alors valorisées à l'intérieur d'un circuit commercial tri-national où les zones de vision du Niger et les zones de grande chasse du Bénin, toutes caractérisées par des



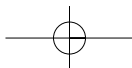
modèles variés de partage des bénéfices avec les populations, constitueraient le complément commercial idéal.

Il n'est pas possible dans le cadre de cet article de détailler l'ensemble des étapes relatives à la création d'une ZOVIC. Dans les paragraphes précédents, nous avons évoqué les plus significatives en accentuant les références liées à l'aspect social de la démarche. Celle-ci n'est évidemment pas exempte de techniques plus classiques, comme dans l'identification des zones giboyeuses, mais ce qu'il importe de retenir c'est l'effort d'une démarche de type intégrée (figure 2).



**Figure 2 :** Démarche intégrée pour la mise en place d'une Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC). CVGF = Comité Villageois de Gestion de Terroir.

**Figure 2:** Integrated approach for implementing a Village Hunting Area (ZOVIC). **From top to bottom:** **first line:** the "Identification of the game-rich areas and undisturbed habitats" and the "Study of the traditional land property, conflicts and voluntary villages" are at the roots of the "Comparison of the social constraints with the biodiversity"; **second line:** after the "Choice of the villages" an "Institution for dialogue called Village Committee of Land Management (CVGF) is implemented" merging into a "CVGF commercial union"; **third line:** this allows to provide a "Participative delimitation and materialization of the ZOVIC", the "Formation of management committees" and the "Implementation of management measures"; **fourth line:** after the "Signing of a CVGF agreement protocol concerning hunting and administration" "Safaris can be undertaken" and "Incomes can be shared by the community".



## V. CRITIQUES DE L'EXPÉRIENCE EN COURS

### Sur le plan légal

Le premier constat qui vient à toute personne désireuse de mettre en place des ZOVIC au Burkina Faso est l'absence de statut fiscal, commercial, foncier et administratif global. Tandis que le Code Forestier définit les aspects liés à la gestion de la faune, il laisse en suspend le statut foncier, que la loi sur la décentralisation, très partiellement entrée en vigueur sur le terrain, tente tant bien que mal de récupérer. La transformation du CVGF en personne morale renvoie à d'autres catégories de lois, et sa forme (association, groupement, etc.) est laissée à l'appréciation de la population. Cette forme conditionne cependant la capacité du groupement à gérer des échanges de types commerciaux. Enfin, si le partage des recettes entre l'État et la population renvoie à une certaine forme de fiscalité, la loi ne précise pas la place des structures décentralisées (Direction Provinciale de l'environnement, Communes, etc.) dans cette répartition. Ce dernier point constitue la porte ouverte aux ponctions administratives plus ou moins officielles.

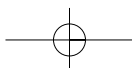
### Sur le plan des recettes villageoises

L'intérêt ultime des populations villageoises dans la gestion de la faune reste la génération de bénéfices. L'expérience de la ZOVIC de Sia en périphérie du Ranch de Nazinga semble indiquer (VERMEULEN et OUEDRAOGO, 2003) que les ZOVIC peuvent constituer une source de revenus communautaires intéressante (la première saison de chasse avait généré près de 650 000 Fcfa avec seulement trois groupes de chasseurs répartis en sept matinées, soit un équivalent salaire (30 000 Fcfa/mois) de 21 hommes/mois. Mais cette réussite est en partie imputable au caractère fiscal particulier du Ranch de Nazinga, qui ne rétrocède pas ses recettes à l'État central. Dans le cadre de cette exception, les ZOVIC en périphérie du RGN perçoivent les taxes d'abattage (normalement dues à l'État) ainsi que des taxes d'amodiations élevées (100 000 Fcfa/jour/chasseur).

Le cas des ZOVIC du Parc W, en principe plus représentatif d'une situation normale, est préoccupant. Ces dernières ne bénéficient en effet ni des taxes d'abattage, ni d'une taxe d'amodiation élevée (arbitrairement fixée dans la zone, au mépris de la loi, par l'administration). Ces maigres recettes sont en outre grevées de ponctions effectuées par les structures décentralisées. Dans de pareilles conditions, il y a fort à craindre que ce bilan décevant n'incitera guère des agriculteurs spéculateurs à la préservation des habitats naturels. Quoiqu'il en soit, il s'avère que les recettes des ZOVIC du Burkina Faso seront bien moindres que celles générées par l'expérience centrafricaine (BOULET *et al.*, 2003).

### Sur le plan institutionnel

Nous venons de le souligner, un des freins à la mise en place de ZOVIC performantes réside dans le comportement de l'administration. Le problème réside bien dans "les résistances institutionnelles au partage du flux financier". D'une façon générale, l'administration se considère impuissante à estimer ce flux financier, aux mains des concessionnaires privés et inconnu des autres acteurs. Toute tentative pour augmenter la taxe d'amodiation au profit des



populations se solde par des réticences (compréhensibles dans une stratégie commerciale) de la part de ces concessionnaires, réticences aussitôt relayées par l'administration. Celle-ci considère en fait que les villageois gagnent déjà « bien assez », et ne se gêne d'ailleurs pas pour prélever 30% sur ces mêmes taxes d'amodiation (en principe appartenant dans leur entièreté aux populations locales).

### **Sur le plan commercial**

Tel qu'il est proposé, le modèle de gestion communautaire dépend entièrement du marché international de la chasse et donc par ricochet de la stabilité politique planétaire. Si cette assertion est sans doute valable pour un grand nombre d'activités économiques, elle l'est d'autant plus pour une activité considérée comme un tourisme de luxe à l'usage d'une élite fortunée. Cet aspect est indéniablement une des grandes faiblesses de ce type de valorisation des ressources. Une des solutions palliatives consisterait à se tourner d'avantage vers le marché national. Cependant, ce marché se caractérise par des revendications agressives pour diminuer l'ensemble des tarifs pratiqués par la filière, et donc indirectement pour diminuer encore et d'autant les recettes villageoises.

### **Sur le plan de la formation**

Nous l'avons souligné, la mise en place d'une ZOVIC requiert une base de formation importante si on désire un jour atteindre une réelle indépendance de la part des populations locales. Les expériences présentées ici ont toutes été réalisées dans le cadre de projets de coopération financés par la communauté internationale. Qu'en sera-t-il des ZOVIC créées sans soutien extérieur ?

### **Sur le plan du politique local**

Différentes contraintes à la mise en place des ZOVIC émanent également du fonctionnement interne aux communautés. L'idéologie du secret, comme moyen de pouvoir et de domination des aînés sur les cadets, du chef de terre sur les autres familles, des hommes sur les femmes a été décrite comme un des fondements de la société Gourounsi Nuna (DUVAL, 1985). Au Ranch de Nazinga, cette idéologie représente un frein structurel à l'idéologie concurrente d'appropriation communautaire des ressources, en ce sens que l'harmonie et le collectivisme requis par le caractère communautaire de la gestion sont constamment entravées par la rétention d'informations, rétention employée comme outil d'affirmation de sa fonction et de sa place sociale. À titre d'exemple, les membres du Comité Villageois de Gestion de Faune formés à la collecte des données du suivi écologique se gardaient bien de faire part de leur savoir aux autres, malgré les demandes répétées dans ce sens faites par l'assistance technique. Ou encore, les membres du Comité occupant une fonction sociale définie au sein du village se comportaient comme tels vis-à-vis des cadets membres du même Comité et disposant en principe de droits équivalents.

Une autre entrave à la diffusion de la philosophie d'équité qui préside à la mise en place des ZOVIC réside dans la rivalité, pour ne pas dire la xénophobie entre groupes ethniques. En périphérie du Parc du W, la philosophie participative identifiée (BORRINI, 2002) recommandait d'élargir les CVGF à l'ensemble des acteurs traditionnellement exclus de la donne (femmes,

migrants, etc.). Les premières résistances furent perceptibles durant cet élargissement. Par la suite, les faits confirmèrent un principe d'exclusion quotidienne. Il est en effet significatif qu'en pays Gourmantché, Djerma et Peuhls n'eurent rarement, sinon jamais, accès aux formations. La philosophie d'autogestion prône que les CVGF choisissent librement les membres à envoyer à chaque séance de formation. Le constat amer qui en résulte est simple : les Djerma et Peuhls membres des CVGF ne sont jamais sélectionnés. La philosophie d'autogestion trouve ici une de ses principales limites, car elle revient à cautionner des pratiques qui, même ancrées dans des habitudes culturelles, sont inacceptables.

### **Sur le plan des économies locales face à l'économie de marché**

Nous avons vu que le concept des ZOVIC est invoqué par les projets de développement pour pallier de nombreux problèmes liés aux ressources naturelles. La plupart de ces problèmes ont eux-mêmes pour origine la perturbation des systèmes de productions locaux par l'économie de marché (flagrante dans le cas de la culture du coton, plus insidieuse dans le cas de la transformation des mentalités et la déstructuration des valeurs traditionnelles). L'un des paradoxes de la démarche ZOVIC réside dans le fait que, dans ce combat, elle contribue également à l'insertion dans le monde moderne. Monde bancaire, administratif, logique marchande y sont étroitement liés. Les formations dispensées apprennent aux populations les droits et devoirs liés à cet univers nouveau et complexe.

Avec ce constat, nous sommes cependant loin de l'idée de BASSET (2002) qui y voit une sorte de complot tramé à l'échelon des États nations africains pour affirmer leur existence administrative dans les campagnes reculées. Il semble malheureusement et tout simplement que, pour lutter contre un système écrasant, il faille en parler le langage.

### **Sur le plan théorique**

L'ensemble de ces critiques assez dures ne doit cependant pas cacher les avancées que représentent le concept des ZOVIC. À une entrée dans le monde administratif et marchand s'ajoutent également une tentative de démocratie directe et une capacité renforcée d'autodétermination locale. Les ZOVIC annoncent la décentralisation effective de la gestion des ressources naturelles et parient sur une réelle responsabilisation des populations. D'un développement rural de la zone périphérique de l'aire protégée, obtenu par des compensations financières aux problèmes liés à la cohabitation homme/faune (dégâts), on est passé, grâce à la gestion cynégétique de la faune par les communautés, à un développement rural financé par la conservation de la faune. Le renversement est clair et souhaitable.

## **VI. CONCLUSION**

Dans la pratique des choses, il reste donc encore beaucoup d'étapes à franchir avant que des Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétique réellement autonomes et indépendantes financièrement ne prennent corps. Les résistances au niveau institutionnel et privé ne manquent pas, et seule la démonstration

de la capacité des populations locales à relever ce défi pourra faire évoluer les mentalités. Dans des contextes de tensions foncières particuliers, liés soit à une importante immigration humaine dans le cas du Ranch de Nazinga, soit à une course au coton dans le cas du Parc du W, l'expérience de la mise en place des premières ZOVIC a été riche d'enseignements. Elle a montré que la gestion cynégétique villageoise recouvrait un ensemble d'enjeux variés. Outre les besoins de formations importants et les classiques enjeux techniques (préservation de l'habitat, gestion de la faune, quotas d'abattages dont l'application reste parfois aléatoire en raison de la petite taille des zones délimitées, etc.), les ZOVIC ont ouvert la porte à d'autres questionnements. Questionnements internes à la communauté d'abord, dans son rapport à l'espace et au foncier. Questionnements quant au fonctionnement des structures locales de gestion et leur fusion avec le système politique coutumier local ensuite. Mais également questionnement de l'univers administratif et privé de la chasse, dans sa réelle volonté à partager la rente avec les populations locales.

La gestion cynégétique villageoise doit donc être comprise comme un exercice de démocratie directe et comme la voie vers la gestion globale des terroirs villageois. Au-delà de l'aspect technique lié à la faune et à sa gestion durable, la réussite de ces expériences de ZOVIC devrait également annoncer la pratique d'une chasse plus sociale et plus équitable, où les populations locales participeraient d'avantage au partage du flux financier.

## REMERCIEMENTS

L'auteur remercie l'ensemble des acteurs du programme ECOPAS (Union Européenne) et du programme « Valorisation du Ranch de Gibier de Nazinga » (Région Wallonne de Belgique).

## BIBLIOGRAPHIE

- BASSET T.J. (2002). - Patrimoine et territoires de conservation dans le nord de la côte d'ivoire. *In*: Patrimonialiser la nature tropicale, dynamiques locales, enjeux internationaux, M.C. CORMIER-SALEM, D. JUHE-BEAULATON, J. BOUTRAIS & B. ROUSSEL, eds. IRD, Collection Colloques et Séminaires, Paris : 323-342.
- BORRINI G. (2002). - Mission d'appui à la formulation d'une stratégie de gestion participative de la périphérie du parc du W. Programme régional Parc du W-ECOPAS, FED, 7 ACP RPR 752, Rapport définitif, 57 p. + annexes.
- BOULET H., MBITIKON R. & OUAMOUDJOU F. (2003). - Les zones cynégétiques villageoises ou l'utilisation durable de la faune sauvage par le tourisme cynégétique. Exemple de la RCA-projet ECOFAS-ZCV. Parc et Réserves, 58(1).
- DUVAL E. (1985). - Un totalitarisme sans État. Essai d'anthropologie politique à partir d'un village Burkinabé. L'Harmattan, Collection Anthropologie, 182 p.
- KLEITZ G. (2001). - Les zones périphériques du Parc du W (Bénin, Burkina Faso, Niger). Programme régional Parc du W-ECOPAS, FED, 7 ACP RPR 752, Rapport CIRAD-mvet, Rapport définitif, 38 p. + annexes.
- LAMON A. (2004). - Gestion communautaire de la grande faune et aménagement des terroirs villageois en périphérie du Parc du W au Burkina Faso. Mémoire de fin d'étude, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, 82 p+ annexes.
- MICHAUX J.F. (2002). - Aménagement du territoire villageois et gestion des relations population humaines /éléphants au Ranch de Gibier de Nazinga, Burkina Faso. Mémoire de fin d'étude, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, 87 p+ annexes.
- VERMEULEN C. & MOREAU C. (2001). - Démographie, immigration et emploi dans le village gourounsi de Sia, périphérie Ouest du Ranch de Gibier de Nazinga. Rapports Internes de Nazinga. Projet de Valorisation Scientifique du Ranch de Gibier de Nazinga, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, 14 p.

## 326 Gestion participative de la faune sauvage au Burkina Faso

VERMEULEN C. & OUEDRAOGO F. (2003). - La zone villageoise de chasse de Sia (Ranch de Gibier de Nazinga, Burkina Faso). Une expérience de gestion communautaire du petit gibier. *Parcs et Réserves*, 58(2) : 32-44.

## COMMUNITY-BASED WILDLIFE MANAGEMENT IN BURKINA FASO: THE EXPERIMENTS OF THE NAZINGA RANCH AND W PARK

C. VERMEULEN

**KEY WORDS:** Wildlife, wildlife conservation, community-based wildlife management, hunting, rural community, rural development, Village Hunting Area (ZOVIC), Nazinga Ranch, W Park, Burkina Faso.

### ABSTRACT

*Burkina Faso is the only country in West Africa which has a legislation in which the hunting management by local communities has become a reality. According to the law, local communities are allowed to allocate part of their land for commercial hunting, to bring in hunters and to return to the State its share of the profits. The legislation also calls for the creation of Village Committees for Wildlife Management (Comités Villageois de Gestion de la Faune, CVGF), institutions attached to the Village Committees of Land Management (Comités Villageois de Gestion de Terroir, CVGT) which are recognized in the ongoing decentralization process. There is therefore a real opportunity to build up wildlife conservation with direct contribution to local development. In fact, there are still many stages to be passed through before the Village Hunting Areas (Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétique, ZOVIC) are autonomous, financially independent and fully functional. At the institutional and private levels there is some opposition to this project, and only a demonstration of the ability of the local communities to overcome this challenge could help change minds. Since 2000, the first ZOVIC have been set up in the peripheries of the Nazinga ranch (1,276 ha of ZOVIC) and the W Park (1,790 ha of ZOVIC). These experiments have been very instructive as to how to deal with particularly strong land use conflicts, linked either to a high level of human immigration as was the case in the ZOVIC of the Nazinga ranch, or because of cotton encroachment which was the case in the ZOVIC of the W Park. They showed that there were important training needs and classical technical stakes (habitat preservation, wildlife management, hunting quotas whose enforcement remains unpredictable partly because of the small size of the hunting areas). The ZOVIC also open the doors to the question of the relation between the community on one hand and space and landownership on the other hand, the question regarding the running of local management structures and their link with the customary local political system, and the question of the will of the administrative and private hunting sectors, whether or not they have a serious desire to share the profits with the local communities. The hunting management by villages should therefore be considered as a process of direct democracy, and as a step towards the global management of the village territories. The eventual success of these experiments should, even beyond its technical aspect related to wildlife and its sustainable management, open up a more sociable and equitable model of hunting, in which the local populations would no longer be left out of sharing its financial advantages.*